Image not found or type unknown

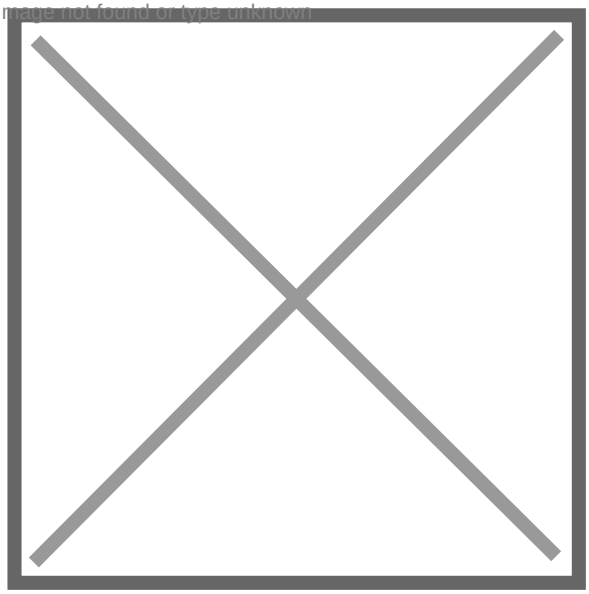

Contourner un semblant de clause de non concurrence

Par **Yann0807**, le **26/10/2010** à **14:39**

Bonjour,
J'aurais souhaité savoir une chose. Dans mon contrat, il est stipulé que je n'ai pas le droit de reprendre la clientèle de mon entreprise pendant deux ans. Ce n'est pas marqué dans une clause de non concurrence mais dans un paragraphe afférant à des précisions complémentaires.
Le problème est que j'ai un client qui voudrait absolument travailler avec moi après mon départ. D'après mon contrat, je n'ai donc aucun droit de travailler avec lui.
Mais si par exemple, les futures prestations sont facturées par un de mes associés indépendant et que lui me refacture derrière mes services, serait-ce un moyen légal de contourner ce problème?
Sachant que mon associé faisait également parti de mon entreprise il a quelques mois mais d'un autre pôle et qu'il ne travaillait pas avec mon client.
Comment faire car j'aimerais beaucoup travailler avec ce client mais pas au point de risquer un procès?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés